

**Mairie de Vaxoncourt – Réforme des rythmes scolaires**  
Comité de suivi de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires  
Vendredi 13 juin 2014

---

Etaient présents : Mmes Véronique ANDRE, Virginie CRANCE, France-Lorraine LAURENT, Laurie MOUGIN, Laëtitia PICHARD (C.M.), Valérie GIROUX (C.M.), Gyslaine JOUBERT (C.M.), David COLNÉ (C.M.) et Frédéric DULOT.

Etaient excusés : Mmes Elodie MARTINERIE et Laurence SERGENT.

---

*Le Maire remercie les participants. Il déplore la faible mobilisation des parents. En effet, seules 7 familles sont représentées sur 45 (parmi lesquelles on dénombre 3 conseillers municipaux). Les membres de la commission « vie scolaire et périscolaire » seront amenés à se prononcer sur l'intérêt de telles réunions !*

**Rappel de la législation :**

Le décret de loi sur les rythmes scolaires, publié jeudi 24 janvier 2013, prévoit une entrée en vigueur de la réforme des rythmes scolaires « à la rentrée 2013 ». Il est toutefois prévu que les collectivités puissent demander une dérogation pour un report d'une année.

Ce texte précise que la semaine scolaire comporte, pour tous les élèves, 24 heures d'enseignement, réparties sur neuf demi-journées (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi), à raison de 5 h 30 maximum par jour et de 3 h 30 maximum par demi-journée.

Chaque commune a jusqu'au 31 mars 2013 pour se prononcer par délibération sur l'entrée en vigueur de ce nouvel aménagement du temps scolaire à la rentrée de septembre 2013.

***Rythmes scolaires – expérimentation***

***Le décret n° 2014-457 du 7 mai 2014 a été publié au Journal Officiel le jeudi 8 mai 2014. La possibilité est désormais donnée de rassembler les activités périscolaires de l'école maternelle et primaire en une seule demi-journée et d'envisager un allongement de l'année scolaire en rognant sur les vacances. Cette expérimentation semble conditionnée à l'instauration d'un Projet Educatif Territorial par la commune. Après vérification, une date limite a été fixée – 6 juin 2014.***

***A ce jour, il n'est pas sûr que cette possibilité soit à nouveau offerte aux communes.***

**Bilan de la concertation :**

Durant les mois de février et mars 2013, la Municipalité a multiplié les échanges avec les services académiques, l'équipe enseignante, les parents d'élèves et leurs représentants :

**Jeudi 21 février 2013** – Réunion des parents d'élèves (Mairie). Présentation de la réforme.

**Samedi 6 mars 2013** – Rencontre avec les représentants des parents d'élèves. Présentation du projet d'organisation du temps scolaire et des temps périscolaires (cantine et garderie).

**Jeudi 14 mars 2013** – Rencontre avec Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale et l'équipe enseignante (Ecole).

**Vendredi 15 mars 2013** – Conseil Municipal. Il est décidé d'appliquer la réforme dès la rentrée de septembre 2013.

**Mardi 19 mars 2013** – Courrier d'information aux parents d'élèves sur l'application de la réforme à la rentrée 2013.

**Vendredi 22 mars 2013** – Conseil d'école (Ecole).

**Mardi 2 avril 2013** – Réunion de travail de l'équipe municipale. Validation du Projet d'organisation du temps scolaire et périscolaire qui sera proposé à l'I.E.N. de la circonscription de Golbey.

**Samedi 1<sup>er</sup> juin 2013** – Courrier d'information aux parents d'élèves sur les horaires définitifs qui seront ainsi appliqués à la rentrée. Ces derniers ont préalablement été validés par l'Académie (I.E.N et D.A.S.E.N.).

**Mardi 18 juin 2013** - Réunion des parents d'élèves (Mairie). Aménagement du temps scolaire et périscolaire.

**Vendredi 20 décembre 2013** - Comité de suivi de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. Un compte rendu est disponible sur le site internet de la commune à la rubrique « école » - vaxoncourt.free.fr

**Vendredi 7 mars 2014** – Réunion « bilan » des intervenants à l'atelier « informatique ».

**Vendredi 13 juin 2014** - Réunion des parents d'élèves (bilan et perspectives sur les Activités en Temps Périscolaires).

### **Temps d'Activité Périscolaire – Bilan 2013 / 2014 :**

Une jeune volontaire en Service Civique a été recrutée pour une durée de 10 mois, à raison de 24 h par semaine. Le thème de sa mission s'articule autour de l'« Education pour tous ». Mme Mathilde PERRY, qui est titulaire du BAFA, a été recrutée en vue d'apporter des animations supplémentaires aux enfants qui fréquentent la garderie périscolaire (jeux collectifs et individuels, travail manuel, ...).

Elle a également pour mission de contribuer au développement du « Tout numérique » à l'école communale. Aussi, elle participe, au côté des bénévoles, aux séances d'initiation à l'outil informatique mises en place par la Municipalité.

Son contrat prendra fin au 30 juin 2014.

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, et plus particulièrement de l'aménagement des « Activités Temps Périscolaire » (A.T.P.), différentes activités ont été développées par des bénévoles :

Activités	Jour	Horaires	Public	Nombre séances	Dates
Aide aux apprentissages	Lundi et jeudi	15 h 45 – 16 h 45	A partir du CP	Annuelle	
Informatique « Débutants »	Vendredi	15 h 45 – 16 h 45	A partir du CE1	8	11 octobre / 13 décembre 2013
Informatique « Initiés »	Vendredi	15 h 45 – 16 h 45	A partir du CE1	8	10 janvier / 28 février 2014
Informatique « CP »	Vendredi	15 h 45 – 16 h 45	CP	4	Avril 2014
Anglais	Jeudi	16 h 45 – 17 h 45	A partir du CE2	10	20 mars / 12 juin 2014
Raconte-moi une histoire	Mardi	15 h 45 / 16 h 45	PS, MS et GS	12	14 janvier / 22 avril 2014

La Municipalité a décidé de demander aux parents une participation financière équivalente aux tarifs appliqués dans le cadre de la garderie périscolaire. Cette décision est conforme à l'esprit de la réforme mise en place par le Ministère de l'Education Nationale. Chaque collectivité a en effet la possibilité de demander une participation financière aux parents dans le cadre des A.T.P. On notera toutefois que la participation financière de 0,80 €/heure reste modeste.

Atelier « informatique » : Le Maire dresse le bilan sur le questionnaire rempli par les parents (7 avis – CP : 3 - CE1 : 1 - CE2 : 3 - CM1 : 2 - CM2 : 0). Cette initiation semble avoir été appréciée des enfants. Toutefois, le nombre de séances demeure insuffisant selon plus de la moitié des questionnaires.

Atelier « anglais » : Une seule famille a pris soin de répondre au questionnaire. Il n'est pas possible de faire un bilan sur cette activité.

### **Fonds d'amorçage :**

Pour accompagner les communes dans l'application de la réforme, le gouvernement a mis en place un fonds d'amorçage. Une aide financière de 90 €/enfant nous a été ainsi accordée.

Cette aide a permis le recrutement d'une jeune volontaire en Service Civique (Mathilde PERRY) ainsi que la mise en place d'un cycle « patinoire » pendant le temps scolaire (9 séances). Un visualiseur est également en cours de commande, en complément du dispositif informatique existant.

Une partie de cette aide servira à la réfection de la salle de classe (cycle 3) et à l'acquisition de mobilier pour celle-ci (tableau et armoires de rangement).

Cette aide financière devrait être reconduite pour l'année scolaire 2014 / 2015.

### **Temps d'Activité Périscolaire - Activités prévisionnelles / 2014 – 2015**

Activités	Jour	Horaires	Public	Rythme	Bénévoles
Aide aux apprentissages	Lundi et jeudi	15 h 45 – 16 h 45	A partir du CP	Annuelle	
Informatique « Débutants »	Vendredi	15 h 45 – 16 h 45	A partir du CE1	<i>A définir</i>	
Informatique « Initiés »	Vendredi	15 h 45 – 16 h 45	A partir du CE1		
Informatique « CP »	Vendredi	15 h 45 – 16 h 45	CP		
Anglais	<i>A définir (attente retour questionnaires – parents)</i>				
Raconte-moi une histoire	Mardi	15 h 45 / 16 h 45	PS, MS et GS	12	
Pâtisserie	<i>A confirmer</i>				
<i>Comment ça vole ?</i> Initiation Aéromodélisme	Mardi	15 h 45 / 16 h 45	CM1 – CM2	1 séance / semaine Octobre / mai	Francis JOUBERT
Activités manuelles	<i>Modalités à définir ...</i>				
Chorale					

Le Maire rappelle que ces activités ne pourront être proposées aux enfants que si des bénévoles se font connaître. Un appel est lancé à toutes et à tous.

### **Réforme des rythmes scolaires – Jeune Volontaire en Service Civique :**

A ce jour, la commune a déposé une demande de renouvellement de son agrément. Ce dernier nous permettra d'accueillir un nouveau « Jeune Volontaire en Service Civique » dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires (10 mois – 24 h / semaine) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014. Le dossier est en cours d'instruction.

### **Points divers :**

Site Internet - école : En partenariat avec l'équipe enseignante, un site spécifique à l'école devrait voir le jour pour la rentrée 2014. M. David COLNÉ, Conseiller Municipal, présente les objectifs et les outils qui seront mis à disposition des enseignantes et des parents d'élèves. La page d'accueil sera tenue à jour par la municipalité.

Ce site permettra aux enseignantes de partager avec les familles les événements de l'année scolaire grâce à un journal de bord internet illustré de photos (code d'accès). Un journal de bord sera créé par cycle et mis à jour par chaque enseignante qui aura également la possibilité de remplir un cahier de texte numérique. Le site de l'école ne pourra perdurer que s'il est régulièrement abondé par les enseignantes.

Cantine : Le Maire rappelle aux familles qu'elles doivent prévenir dans la matinée de l'absence de leur enfant. A défaut, le repas est facturé. De même, en cas de sortie scolaire, il revient aux parents d'annuler, en temps et en heure, le repas prévu à la cantine auprès du secrétariat de la Mairie.

Concernant la possibilité offerte aux familles de commander des paniers pique-nique auprès de API RESTAURATION lors des sorties scolaires, le Maire rappelle que le livreur passe vers 8 h, ce qui ne laisse finalement qu'une marge d'une demi-heure maximum entre la livraison des repas et le départ des bus (horaire habituel : 8 h 30). De plus, il serait nécessaire de garantir la chaîne du froid des denrées alimentaires fournies. Une telle proposition n'est pas envisageable car la mairie ne dispose pas de moyens adéquats.

Activités Temps Péri-scolaire : la gratuité du service n'est pas envisagée. Les activités proposées sont de bonne qualité et se déroulent en parallèle avec les séances de garderie qui sont payantes. L'égalité des coûts garderie/A.T.P. est cohérente.

Transport scolaire : le Maire rappelle que les frais de transport sont pris en charge par la commune à concurrence de 300 € / classe. A cette somme s'ajoutent les frais de déplacement à la patinoire et à la piscine.

La municipalité reste ouverte à tout projet éducatif et pédagogique proposé par l'équipe enseignante et qui nécessiterait d'abonder davantage le budget « transport ». Une étude cas par cas est toujours possible.

Horaires : Après une année d'observation, il semble que certains parents souhaiteraient voir évoluer les horaires de l'école. Sans préjuger de l'avis qui pourrait découler des Services Académiques, le Maire propose de faire un questionnaire sur ce point dès le premier trimestre 2014.

Aménagement d'une salle supplémentaire : le Maire informe qu'une étude est actuellement en cours. Toutefois, il s'avère très difficile de répondre aux nouvelles normes d'accessibilité et de sécurité auxquelles sont soumis les Etablissements Recevant du Public. A ce jour, il est prématuré d'en dire davantage.

Travaux de réfection des salles de classe : La salle qui accueille les élèves de « cycle 3 » nécessite d'être rafraîchie. Le Maire rappelle que l'accueil et le « bien-être » des enfants au sein de l'école est l'affaire de tous.

De plus, les services académiques demeurent très sensibles à l'aspect visuel des salles de classes, à l'image qu'elles renvoient aux enfants, aux parents et à l'équipe enseignante. De même, l'agencement des salles (mobilier) retient leur attention.

A ce jour, seules trois personnes se sont portées volontaires pour aider aux "travaux de rafraîchissement". Un appel est lancé aux bonnes volontés !

Kermesse de fin d'année : Les parents d'élèves déplorent l'absence de kermesse cette année. Le Maire rappelle qu'il appartient aux parents d'élèves de se mobiliser pour préparer et organiser une telle manifestation. L'organisation de cette activité « extrascolaire » ne peut être imputée directement aux enseignantes.